

**LA VILLE DE GUYANCOURT** (29 932 habitants), membre de la Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines, est une ville universitaire qui accueille sur son territoire de nombreuses TPE et PME, ainsi que de grandes entreprises telles que le technocentre RENAULT ou le siège de BOUYGUES. Ville en plein développement, Guyancourt cherche de façon régulière et continue à offrir à ses habitants et ses visiteurs la meilleure qualité de service possible tant par son environnement que par les nombreux services offerts à la population. Un nouveau quartier, « le quartier des savoirs », est actuellement en réflexion et se développera autour de la station de la nouvelle ligne 18 du métro (Grand Paris Express).

**RECRUTE**  
**POUR SA DIRECTION DE L'EDUCATION**

**UN ANIMATEUR PERISCOLAIRE (H/F)**

*Cadre d'emplois des Adjoints d'animation*

Sous la responsabilité du Directeur des accueils périscolaires et de loisirs, vous aurez pour **principales missions** :

- Accueillir les enfants d'âge maternel ou élémentaire,
- Participer à l'éducation des enfants,
- Assurer la sécurité physique, affective et morale des enfants,
- Mettre en place des animations éducatives en lien avec le projet pédagogique.

**Votre profil**

- **Titulaire du BAFA complet minimum ou équivalent**
- Connaissance du développement de l'enfant
- Expérience en animation confirmée

**Temps de travail de 1607 h à 38h30 h hebdomadaires annuelles + 25 CA + 20 RTT**

**Vos horaires :**

En semaine scolaire : 33h10

- Lundi : de 11h25 à 14h25 et de 16h15 à 18h30
- Mardi : de 11h25 à 18h30
- Mercredi : de 7h45 à 18h30 (9h30 travaillées)
- Jeudi : de 11h25 à 13h25 et de 16h15 à 18h30
- Vendredi : de 11h25 à 18h30

En dehors de l'emploi du temps scolaire et vacances : 1 enveloppe annuelle de 52 h

Les Vacances scolaires : de 7h45 à 18h30 (9h30 travaillées)

- 1 samedi par an lors de la fête de l'enfance

**Poste à pourvoir par voie statutaire (mutation, détachement ou intégration directe) ou par voie contractuelle.**

- Rémunération statutaire + régime indemnitaire (prime mensuelle, prime semestrielle et prime annuelle)
- Avantages C.N.A.S. + Amicale du Personnel
- Participation employeur mutuelle et garantie maintien de salaire
- Forfait mobilités durables

Merci d'adresser LETTRE DE MOTIVATION et CV de préférence par mail à [secretariat.drh@ville-guyancourt.fr](mailto:secretariat.drh@ville-guyancourt.fr), ou par courrier à Monsieur LE MAIRE, 14 rue Ambroise Croizat, BP 32 - 78041 GUYANCOURT Cedex

Le Maire,  
Vice-Président  
de Saint-Quentin en-Yvelines

François MORTON